

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2213>



Lauréats des concours

# Les différentes affectations possibles

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -  
Affectations en IUFM -



Publication date: lundi 9 juillet 2007

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

### LES DIFFERENTES AFFECTATIONS POSSIBLES

\* Stagiaires option 1

- **en formation à l'IUFM.**

L'affectation en IUFM comprend la formation théorique à l'IUFM et le stage en responsabilité dans un établissement scolaire du second degré, collège ou lycée.

- **en situation.**

Les stagiaires en situation assurent un service à temps complet (18 h), Depuis 2005 ils bénéficient de 5 semaines de formation. Dans certaines académies celle ci se déroule sur des périodes bloquées, dans d'autres, les stagiaires en situation bénéficie d'une décharge de service.

Ils sont maintenus généralement dans leur académie d'origine.

Le changement d'académie est possible pour rapprochement de conjoints, si un seul voeu est formulé et si le recteur de l'académie demandée donne son accord. Le ministère valide cette nouvelle affectation.

- **Affectation dans un classe préparatoire aux grandes écoles et dans une section BTS**

Cette affectation concerne les lauréat(e)s de l'agrégation, sur avis favorable de l'inspection générale.

\* **Affectation dans l'enseignement supérieur en qualité d'ATER ou de moniteur (option 4)**

Le stage doit être de 2 ans pour les moniteurs et d'un an pour les ATER. Le stage est validé par l'Université de recrutement.



Syndicat national des enseignants de Second degré

---